

## TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 12 avril 1951.

Le Comité spécial des affaires des anciens combattants se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. L. A. Mutch.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous n'avions pas l'intention de convoquer le Comité immédiatement; comme vous le savez, le projet de loi que nous avons à étudier n'a pas encore subi en Chambre sa première lecture et le texte n'en a pas encore été communiqué aux membres des organisations nationales intéressées. Malgré leur vif désir de venir témoigner devant nous, ceux-ci ne sont donc pas en mesure de nous exposer leurs points de vue dès maintenant. Toutefois, en raison de circonstances particulières survenues ces derniers jours, il nous a paru opportun,—et c'était également l'avis du ministre,—de réunir le Comité aujourd'hui.

M. CROLL: Monsieur le président, cette question a été portée à l'attention du ministre. Des déléguées du Conseil fédéral des veuves non pensionnées d'anciens combattants canadiens sont arrivées dans la capitale depuis quelque temps déjà. J'estime qu'il serait dans leur intérêt aussi bien que dans l'intérêt du Comité que nous entendions leurs témoignages dès maintenant, de façon qu'elles n'aient pas à revenir. Aussi, avec l'assentiment unanime du Comité, je proposerais que ces dames soient entendues maintenant et que leurs frais de déplacement et autres dépenses ordinaires soient acquittés comme d'habitude.

M. CRUICKSHANK: Je n'ai peut-être pas prêté toute l'attention voulue, mais serait-il possible d'entendre à nouveau la lecture de l'ordre de renvoi? Personnellement, je serais disposé à entendre les témoignages de ces déléguées, pourvu que la question qu'elles désirent nous exposer soit de celles que prévoit notre ordre de renvoi. Dans le cas contraire, je demanderais que les dispositions voulues soient prises en vue de faire modifier l'ordre de renvoi.

N'allez pas croire que je formule ici une critique; je vous fais simplement part de mon point de vue. Mais j'estime que la question la plus importante est celle de savoir comment on peut aider les bénéficiaires d'une pension déterminée à faire face au coût de la vie. Je ne veux pas, pour ma part, entendre des statistiques ou les exposés des spécialistes du gouvernement comme ce fut le cas lors de notre dernière réunion. Je suis déjà fixé sur les recommandations que j'ai à formuler à ce sujet et je ne vois pas la nécessité de recourir à des graphiques, cartes ou autres documents. Je connais la valeur d'achat du dollar et je ne m'oppose pas à ce que nous entendions ces déléguées. Mais avant que la motion soit mise aux voix, j'aimerais à entendre à nouveau la lecture de l'ordre de renvoi; j'ai l'intention de présenter sous une forme ou une autre une motion visant à hâter l'étude de ce que je considère comme la plus importante dont soit présentement saisi notre comité.

Le PRÉSIDENT: Le Comité n'est présentement saisi d'aucune question sauf d'une motion présentée par M. Croll. Quant à l'ordre de renvoi, le secrétaire voudra peut-être nous en donner de nouveau lecture.

Le SECRÉTAIRE:

*Il est résolu:* Qu'un comité spécial, composé de trente et un membres à choisir à une date ultérieure, soit institué en vue d'examiner un bill destiné à édicter la Loi sur les avantages aux anciens combattants du contingent spécial, les modifications proposées à la Loi des pensions, la Loi sur l'assurance des anciens combattants, la Loi sur les prêts com-